

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion spéciale du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de la mairesse, Madame Carole Robert.

Étaient aussi présents : Les conseillères Lucie Cousineau, Joanne Mayer et Maureen Rice- et les conseillers Roch Courville, Ghyslain Robert et Luc Thivierge.

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski.

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par la mairesse, Madame Carole Robert en déclarant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du conseil.

2) ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour porte exclusivement sur l'achat de sable d'hiver, comme indiqué dans l'avis de convocation à la réunion spéciale.

(3) ACHAT SABLE D'HIVER

CONSIDÉRENT qu'un citoyen a fait une plainte sur la grosseur des roches dans le sable d'hivers à une réunion publique antérieure

CONSIDÉRENT que ce sujet est chapeauté par le comité de la voirie et qu'il se devait de vérifier

CONSIDÉRANT que le sable d'hiver actuel contient des plusieurs grosses roches qui deviennent un problème de sécurité pour tous

CONSIDÉRANT qu'en ce moment il est impossible et re-tamiser le sable

CONSIDÉRANT que plusieurs appels ont été logé à différents fournisseur de la région et que plusieurs d'entre eux sont fermer pour la saison

CONSIDÉRANT que le comité des travaux publics a fait parvenir, par courriel, une invitation pour soumissionner des prix pour du nouveau sable d'hiver à deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une proposition que l'autre fournisseur s'est retiré ;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire est Ronald O'Connor Construction et que la proposition stipule un prix de 15,75 \$ la tonne taxes en sus et que le prix inclut 3% de sel de déglacage ainsi que le transport;

CONSIDÉRANT que le sable d'hiver entreposé au garage municipal sera tamisé au printemps, donc servira la municipalité durant l'année 2018;

CONSIDÉRANT que les fond son disponible dans le surplus réservé pour la caserne ainsi que dans la réserve pour l'étude de développement (45 613,48 \$);

CONSIDÉRANT que le sable d'hiver dans la cour du garage municipal a été acheté en été 2017 sans demande de soumission bien que le montant total de la facture soit plus élevé que 25 000 \$, donc l'achat n'était pas conforme à la politique contractuelle de la municipalité ni à l'article 936 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil que la municipalité achète du nouveau sable d'hiver de Ronald O'Connor Construction à 15 75\$/tonne plus taxes dans des quantités de 500 tonnes à la fois au besoin;

265-12-2017

QUE les fonds pour l'achat de sable d'hiver proviennent des surplus réservés pour la caserne et l'étude de développement;

QU'une demande pour un avis légal sur l'achat de sable d'hiver l'été passé soit acheminée à Me Rino Soucy, conseiller juridique de la municipalité;

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville

ABSTENTION le conseiller Ghyslain Robert (conflit d'intérêt)s et la conseillère Maureen Rice (conflit d'intérêts)

ADOPTÉE

266-12-2017

(4) CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 20h35.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Carole Robert
Mairesse

Hélène Desjardins pour Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière